

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2015

LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL ET ACCOMPAGNEMENT DES
PERSONNES PROSTITUÉES - (N° 3149)

Adopté

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
Mme Olivier, rapporteure

ARTICLE 6

A l'alinéa 9, après la référence : « l'article L. 316-1-1 »,

substituer au mot :

« et »

les mots :

« ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.